



DIALOGUE PARLEMENT/GOUVERNEMENT SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA REFORME FONCIERE AU CAMEROUN

COMMUNIQUE FINAL

Le Réseau des Parlementaires pour la Gestion durable des Ecosystèmes de Forêts denses et Humides d'Afrique Centrale (REPAR) a organisé les 11 et 12 juin 2013 au Palais des Verres de Ngoa Ekelle à Yaoundé, siège du Parlement, un *Dialogue Parlement-Gouvernement sur la problématique de la réforme foncière au Cameroun*.

La rencontre a regroupé des personnalités et des experts d'horizons divers parmi lesquels : des Sénateurs, des Députés, des Maires, des membres du Corps Diplomatique et représentants d'organisations internationales, des Chefs traditionnels, des représentants de la Société civile et des représentants des Peuples autochtones, en provenance des dix régions du Cameroun. La présence d'une forte délégation de Députés et de Sénateurs gabonais, a renforcé le caractère participatif et transnational de ces assises.

Ce Dialogue qui a bénéficié du soutien de plusieurs Institutions nationales et Internationales au rang desquelles la GIZ, l'UICN, le RRI, avait pour objectif général de favoriser la rencontre, les échanges et les discussions entre le Gouvernement et le Parlement autour de la problématique de la réforme foncière, en vue notamment de nourrir la réflexion en cours et produire des idées, des propositions et des recommandations susceptibles d'informer, d'inspirer ou d'éclairer le processus de réforme déjà engagé par le Gouvernement, sur haute prescription de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Trois temps forts ont marqué ces assises : la cérémonie d'ouverture, les exposés et discussions et la synthèse des recommandations.

Dans son mot de bienvenue aux participants, l'Honorable Jean-Jacques ZAM, Coordonnateur du REPAR, a présenté la genèse et les principales attentes du Dialogue. Il a indiqué que l'initiative d'organiser un dialogue sur la réforme foncière, est née d'une décision prise en juin 2012 par l'Assemblée Générale des parlementaires membres du REPAR-Cameroun, soucieux d'accompagner la haute impulsion donnée par le Président de la République, le 17 janvier 2011 au Comice agropastoral d'Ebolowa. Il a remercié le Ministre des domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières pour son adhésion spontanée à ce dialogue et a émis le vœu que celui serve de cadre pour des échanges inclusifs, constructifs et fructueux pour le plein succès de la réforme foncière dans notre pays.

Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, Son Excellence Jacqueline KOUNG A BESSIKE, a dans son allocution indiqué que les ordonnances de 1974 intervenues au lendemain de la réunification avaient notamment pour vocation d'unifier le régime foncier et domanial camerounais, précédemment régis par des systèmes législatifs différents,

avant l'unification de notre pays intervenu le 20 mai 1972, ainsi que de rationaliser la gestion des terres, par la mise en place des mécanismes et des institutions susceptibles non seulement d'assurer le développement et la croissance de notre économie essentiellement fondée sur l'agriculture, mais aussi de garantir l'accès à la terre pour tous. Elle a relevé divers enjeux, notamment démographiques, sociaux, environnementaux et économiques, qui rendent nécessaires des adaptations au cadre juridique et institutionnel actuel, en insistant sur le fait que ce défi ne concerne pas le seul Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières, mais le gouvernement et le corps social dans son ensemble, pour accompagner le Cameroun vers l'émergence à l'Horizon 2035.

Dans son discours d'ouverture, l'Honorable Hilarion ETONG, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, Représentant du Président empêché, après avoir réitéré ses souhaits chaleureux d'accueil aux participants, a solennellement félicité le REPAR pour son initiative. Il a remercié le gouvernement, la coopération internationale, les experts et les participants pour leur implication dans le processus et a salué le dialogue ainsi engagé entre le Parlement et le Gouvernement sur la problématique de la réforme foncière, en insistant sur le fait que la terre est à la fois, la richesse de base des populations, une ressource vitale pour l'Etat et les investisseurs, le principal levier de développement, mais également le théâtre des principaux projets d'infrastructures routières, portuaires, énergétiques et de nombreux chantiers d'exploitation des ressources naturelles. Usages diversifiées et parfois contradictoires dont l'un des défis de la réforme foncière en cours d'élaboration sera de concilier.

Les exposés et les discussions qui ont suivi ont été animés par des universitaires, des chercheurs, des hauts responsables administratifs, des Chefs traditionnels et des responsables politiques, autour des problématiques et des thématiques variées, articulées autour des suivantes : l'histoire de l'ordonnance du 06 juillet 1974 ; les enjeux et défis de la gouvernance foncière à l'échelle mondiale et régionale ; le régime de la propriété et les institutions de gestion foncière au Cameroun ; la problématique de l'accès à la terre, la sécurité foncière et la protection des couches spécifiques ; le règlement des conflits et des litiges fonciers et la nouvelle gouvernance foncière au Cameroun.

Ces échanges, quelquefois passionnés, mais toujours conviviaux et courtois, ont principalement été pour les participants, le lieu de poser des problèmes et de poser des constats autour des principaux points ci-après :

- *Au plan politique et institutionnel :*
 - L'absence d'une politique foncière, domaniale, cadastrale et patrimoniale clairement définie ;
 - La non maîtrise des limites des circonscriptions administratives, entraînant des violations des zones de compétence des services administratifs

- *Au plan juridique :*
 - L'existence des vides dans le corpus légal et réglementaire ;
 - La faible diffusion et la méconnaissance des textes par divers acteurs intervenant dans le foncier ;
 - La vétusté et l'obsolescence de certains textes ou dispositions du régime foncier en vigueur ;

- L'absence de cohérence entre tous les textes régissant le foncier ;
- Le caractère inadapté du dispositif actuel face aux défis nouveaux révélés par les évolutions de l'environnement et la conjoncture ;
- *Au plan économique :*
 - L'accaparement de grandes superficies de terrain à des fins spéculatives ;
 - L'insécurité juridique et des transactions foncières du fait des annulations intempestives des titres fonciers ;
 - Les lenteurs dans l'accomplissement des transactions foncières ;
 - La faible productivité des terres du fait des dysfonctionnements en matière de planification et d'allocation.
- *Au plan social :*
 - L'impossibilité pour certaines couches spécifiques de la population d'accéder à la propriété foncière du fait des nombreuses contraintes environnementales et institutionnelles ;
 - La non prise en compte des spécificités du foncier rural ;
 - La multiplication des conflits et des litiges liés à la mauvaise administration du foncier.

Au terme des échanges, des recommandations et des vœux ont été formulés par les participants. Ainsi soulignent-ils :

- La nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation par un réel transfert des compétences aux Maires et de leur renforcement des capacités en matière de gouvernance foncière ;
- La nécessité de s'appuyer sur les documents fondateurs ou historiques pour l'élaboration d'un statut harmonieux de la terre au Cameroun ;
- L'urgence d'une meilleure réglementation de l'accès aux forêts communautaires ;
- La nécessité de décentraliser la gestion foncière au niveau de la gouvernance locale en dotant les communes de véritables moyens juridiques et institutionnels d'action ;
- L'urgence de la mécanisation agricole pour les ruraux ;
- L'opportunité d'aller plus loin en menant plutôt une « réforme agraire » dans laquelle la réforme foncière trouverait toute sa place ;
- La nécessité de prendre en compte toute la dimension de la question foncière qui ne saurait être purement rurale mais également urbaine, tout en prenant en compte les contraintes liées au développement harmonieux de nos différents terroirs ;
- L'urgence de faire émerger de nouvelles territorialités en termes de gouvernance foncière en accord avec l'esprit des lois de décentralisation afin de susciter l'émergence d'un développement territorial harmonieux ;
- La nécessité de recentrer ou de repréciser la place et le rôle des autorités traditionnelles, gardiens de nos valeurs et garants des terres ancestrales dans la problématique de la réforme foncière ;

- La nécessité d'inscrire le principe du pollueur-payeur au cœur du management forestier et foncier de notre pays ;
- La nécessité pour la société civile d'agir autour d'une coalition afin de contrôler de façon efficace la question de l'accaparement des terres ;
- La nécessité pour les parlementaires, au-delà du Dialogue, de procéder à un véritable plaidoyer structuré visant à amener les politiques à mettre un accent particulier sur le contrôle par les communautés riveraines de l'utilisation des ressources naturelles par les multinationales ;
- La nécessité de faire une large diffusion des conclusions émanant de tous les dialogues menés sur la question de l'accaparement des terres ainsi qu'une sensibilisation accrue des populations au plus bas de l'échelle ;
- La nécessité de mettre en place une réforme foncière inclusive, juste et équitable permettant la prise en compte des intérêts et des besoins de l'ensemble des acteurs et des membres du corps social ;
- La nécessité de mettre en place un régime foncier pluraliste prenant en compte l'ensemble des besoins et des usages multiformes concernant notamment : la chasse, la cueillette, l'agriculture familiale, l'agro-industrie, l'exploitation minière, la production forestière, la conservation de la biodiversité, etc
- La nécessité pour la réforme foncière en cours d'élaboration de faire une synthèse harmonieuse et équilibrée des droits modernes et coutumiers de notre environnement global ;
- La nécessité d'une réforme foncière qui garantit l'accès à la propriété de la terre à tous les ayants-droits nationaux
- La nécessité de procéder à une simplification et un raccourcissement accrue des délais d'accès à la propriété foncière et d'accomplissement des transactions foncières
- La nécessité de renforcer les mécanismes de sécurisation de la propriété et des droits fonciers ;
- La nécessité d'une réforme foncière harmonieuse et cohérente en vue de l'articulation efficiente des réglementations foncières, forestières, minières, écologiques, économiques et autres ;
- La nécessité de renforcer de l'approche participative dans le management du foncier ;
- La nécessité d'un schéma d'aménagement du territoire et d'un plan national d'affectation des terres cohérent ;
- La nécessité de moderniser l'infrastructure cadastrale avec la mise en place d'un cadastre national unique susceptible d'applications sectorielles multiples ;
- La nécessité de doter les commissions domaniales de financements et de moyens de fonctionnement adéquats ;
- La nécessité d'un cadre institutionnel national de consultation et de régulation de la gouvernance foncière, avec des représentants de toutes les parties prenantes, y compris les représentants des populations locales, des autochtones, des organisations de la société civile et des opérateurs privés ;

- La nécessité de mettre en place un mécanisme national et décentralisé de gestion des conflits liés à l'affectation, à l'utilisation et à la gestion des terres, avec une valorisation des approches communautaires et traditionnelles de gestion des conflits ;
- La nécessité de mettre en place un mécanisme pérenne de financement de la constitution des réserves foncières ;
- La nécessité d'élaborer une carte agricole nationale par les administrations concernées en liaison avec le ministère chargé des domaines, pour faciliter l'identification des terres arables à travers tout le territoire national, en vue de leur sécurisation et de leur répartition harmonieuse compte tenu des usages, de la nature et de l'importance des projets ;
- La nécessité de mettre en place un comité devant se charger dorénavant de l'allocation des terres et où seront représentés les principaux acteurs y compris l'Agence de promotion des investissements, pour s'assurer du sérieux des projets et du respect des normes ;
- La nécessité de mettre en place un dispositif de facilitation sous forme de guichet unique permettant d'accélérer les procédures d'attribution des concessions aux investisseurs nationaux et étrangers ;
- La nécessité de l'organisation d'un dialogue regroupant le secteur privé, le gouvernement et le parlement ;
- La nécessité de mettre en place un cadre de concertation régulier avec les opérateurs et pour lequel l'Agence de promotion des investissements pourrait servir d'interface.

Le REPAR et les participants à ces assises tiennent à adresser leurs vifs remerciements à tous ceux et celles qui de près ou de loin se sont mobilisés pour le plein succès de cette rencontre. Ces remerciements s'adressent en particulier :

- Au Président de l'Assemblée nationale, le Très Honorable Cavaye YEGUIE DJIBRIL pour sa disponibilité à soutenir et à accompagner la réalisation du présent dialogue ;
- A Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncière, Son Excellence Jacqueline KOUNG A BESSIKE, pour toute la coopération et le soutien manifesté par son département ministériel ;
- Aux partenaires au développement pour leurs soutiens multiformes à cette initiative.

Ces remerciements vont enfin à l'endroit de tous les Députés, Sénateurs, Maires, Chefs traditionnels, experts, responsables des différentes administrations, membres de la Société civile pour l'assiduité, l'intérêt et leurs contributions positives qui permettront d'enrichir sur le fond et la forme le processus de réforme foncière en cours.

Fait à Yaoundé, le 12 juin 2013

Les Participants